

Projet de plan de financement des itinéraires du Schéma Directeur Cyclable

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS		
Commission n°4		Validation du Vice-Président
séance du 23/08/05	favorable	Le 23/08/05
Bureau		
séance du 09/09/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005	Solde avant opération : 1 216 042,42 €TTC
Imputation : 23.815	Montant de l'opération 2005: 682 657,66 €TTC
PPIF 2005-2008 : 1 300 000 € TTC	Solde après cette opération : 533 384,76 €TTC

I. Contexte

L'objectif principal du schéma directeur cyclable est de constituer un véritable réseau maillé structurant couvrant l'agglomération, afin de développer les pratiques quotidiennes et de loisir, de façon à présenter une alternative attractive aux autres modes de transports tout en s'inscrivant dans une logique d'intermodalité.

Le 24 juin 2005, le conseil communautaire a validé le schéma cyclable présentant la configuration suivante :

- 300 Km d'itinéraires d'intérêt communautaire
 - dont 150 Km d'itinéraires structurants
 - dont 85 Km d'itinéraires prioritaires

II. Itinéraires prioritaires

Le projet de plan de financement se place dans le cadre des priorités de réalisation définies par le schéma. Dans le contexte la programmation proposée est la suivante :

2005

Itinéraires	Longueur en m	Coût en €
Forêt de Chailluz ⇔ Brailles	3 810	266 769
Thise ⇔ palente	2 050	73 685
Gare de Saône ⇔ Saône	2 100	115 000
Serre les sapins ⇔ Tilleroyes	2 700	115 330
Total des itinéraires	10 660	
	TOTAL HT	570 784
	TOTAL TTC	682 657,66

2006 :

Itinéraires	Longueur en m	Coût en €
Roche ⇨ Novillars	1 500	122 000
Braillans ⇨ Marchaux	3 700	225 445
Larnod ⇨ Busy	3 000	200 000
Total des itinéraires	8 200	
	TOTAL HT	547 445
	TOTAL TTC	654 744,22

2007 :

Itinéraires	Longueur en m	Coût en €
Serre les sapins ⇨ Chemaudin	6 500	150 000
Miserey ⇨ Ecole valentin ⇨ Besançon	6 000	300 000
Boucle cyclo-touristique champagney ⇨ Audeux ⇨ Noironne ⇨ Chauenne	13 000	50 000
Gennes ⇨ Nancray	6 000	130 000
Total des itinéraires	31 500	
	TOTAL HT	630 000
	TOTAL TTC	753 480

III. Financements prévisionnels

Les financements à solliciter pour la réalisation des aménagements porteraient sur :

- programme ATSR (Etat) : à hauteur de 20 % de financement
- programme CITE (CG25) : à hauteur de 25 % de financement

La charge supportée par la C.A.G.B sur les 3 prochaines années serait de l'ordre de 300 000 € HT par an.

Il est important de préciser que dans le but d'accélérer la réalisation opérationnelle des itinéraires prioritaires prévues au Schéma validé le 24 juin 2005 un cofinancement par les communes, selon des règles à définir par la commission n°4, sera systématiquement recherché.

IV. Volet communication

Afin d'informer les communes de la CAGB, les différents partenaires et les usagers, il convient de budgéter les différents éléments constitutifs d'une bonne communication c'est-à-dire :

- la réalisation d'un document (CD + support papier) présentant le schéma cyclable dans son ensemble à destination des 59 communes de l'agglomération.
- une information de type cartographique à destination du grand public permettant de visualiser et de promouvoir à terme les itinéraires réalisés.

Un budget prévisionnel de l'ordre de 5 000 à 10 000 € est envisageable.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le programme et le budget concernant la réalisation d'aménagements cyclables pour les 3 ans à venir,
- valide le plan de financement prévisionnel précité et autoriser Monsieur le Président à rechercher les subventions afférentes,
- autorise Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires pour la maîtrise d'œuvre de ce programme.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0